

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Isolement fortement recommandé lors d'une arrivée aux Îles-de-la-Madeleine

Îles-de-la-Madeleine, le 19 janvier 2021 – La direction régionale de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine annonce que l'ordonnance relative aux entrées sur le territoire madelinot n'est pas requise à ce moment-ci.

Toutefois, le CISSS des Îles et la direction régionale de santé publique recommandent fortement aux personnes de s'isoler 14 jours lorsqu'elles entrent dans l'archipel afin de protéger les insulaires et de limiter la propagation du virus.

Tel que convenu en rencontre du comité d'urgence sanitaire, composé d'élus et de plusieurs représentants de divers milieux aux Îles-de-la-Madeleine, seules les mesures demandées par le premier ministre sont applicables jusqu'au 8 février 2021. La situation épidémiologique s'avère favorable, mais le contexte demeure fragile considérant entre autres le retour des fêtes, le retour en classe ainsi que le début de la vaccination.

Pour plus d'information concernant les mesures en vigueur en alerte maximale : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Citation :

« Le virus peut nous accompagner à notre insu. Quand on se déplace dans une région isolée où les services de santé peuvent être rapidement débordés, prendre le temps d'observer un isolement c'est montrer un grand respect envers la communauté d'accueil... »

- D^r Yv Bonnier Viger, directeur régional de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

— 30 —

Renseignements : Nicolas Arseneau
Agent de communication au CISSS des Îles
418 986-2121, poste 8357
nicolas.arseneau.cisssdesiles@ssss.gouv.qc.ca